

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 27 MAI 2026

DELIBÉRATION

N°08/27-05-2026/52

OBJET :

CCI DE CORSE – CLÔTURE / ACTION ÉCONOMIQUE -ENTREPRISES ET TERRITOIRES
RATIFICATION DU RAPPORT D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS (COM) CCI DE CORSE 2025

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	48
Quorum	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	42
Nombre total de votants	:	42
Adoption	:	42

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE,
Jean-Charles GIABICONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula
MOSCA, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, José BENZONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne
FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Michel IENCO, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-
François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI,
Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI à Paula MOSCA, Véronique ARRIGHI à Jean-Marc BORRI, Paul-Félix
BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Angèle CHIAPPINI à Christelle COMBETTE, Romain
COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Marie-Antoinette
MAUPERTUIS, Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI, Pierre GUIDONI à Jean-Martin
MONDOLONI, Dominique LIVRELLI à Jean-Charles GIABICONI, Julien PAOLINI à Angèle
BASTIANI, Charlotte TERRIGHI à Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Jean-François CASTELLI à Olivier VALERY,
Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Jean-André MAURIZI
à Auguste GIOVANNI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU les dispositions de l'article L.712-2 du Code de commerce, modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 - article 48 (V), disposant notamment que :

« Des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre l'Etat, les chambres de commerce et d'industrie de région et CCI France sont établies en conformité avec ce contrat national. Leur bilan annuel est consolidé par CCI France.

Ce contrat et ces conventions servent de base à la répartition de la taxe pour frais de chambres telle que prévue aux articles L. 711-8 et L. 711-16. Le non-respect des mesures prévues dans le contrat d'objectifs et de performance qui sont déclinées dans les conventions d'objectifs et de moyens peut justifier une modulation du montant de la taxe pour frais de chambres. »

VU les dispositions de l'article R. 712-21 du Code de commerce, modifié par le décret n°2019-1317 du 9 décembre 2019 - article 2, disposant notamment que :

« La chambre de commerce et d'industrie de région transmet un compte rendu d'exécution de la convention d'objectifs et de moyens au préfet de région et à CCI France au plus tard le 15 mai de chaque année. Le préfet de région transmet ce compte rendu, accompagné de son avis, au ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie et à CCI France au plus tard le 15 juin de chaque année. »

VU le Contrat d'Objectifs et de Performance, signé entre l'Etat et CCI France pour la période 2023-2027 ;

VU la Convention d'Objectifs et de Moyens de la CCI de Corse, signée entre le Préfet de Corse, CCI France et la CCI de Corse pour la période 2023-2027 ;

RAPPEL DU CONTEXTE :

La Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse pour la période 2023-2027 a été adoptée par l'Assemblée Générale de la CCI de Corse le 10 octobre 2023 par délibération n°02/10-10-2023/354, puis signée par CCI France le 9 février 2024 et par le Préfet de Corse le 15 mars 2024, en déclinaison du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) national signé le 12 avril 2023 entre CCI France et le Ministère de

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

L'exercice 2025 a été marqué par l'aboutissement du processus de réforme du réseau consulaire en Corse, engagé depuis 2015. La loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 a ainsi consacré la création de l'EPCI de Corse appelé à se substituer à la CCI de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le présent rapport rend compte de l'exécution de la COM au titre de l'exercice 2025, dernière année au cours de laquelle la CCI de Corse a exercé ses missions de plein droit, avant sa réforme, sa transformation en Etablissement Public Local placé sous la tutelle de la Collectivité de Corse, et le transfert de l'ensemble de ses droits, biens et obligations à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse au 1^{er} janvier 2026.

Il appartient dès lors au Conseil d'administration de l'EPCI de Corse, de prendre acte de ce rapport d'exécution et d'en valider le contenu, conformément aux obligations découlant de la COM 2023-2027 dont il est désormais partie prenante par substitution.

LE RAPPORT D'EXÉCUTION DE LA COM CCI DE CORSE 2025 :

La restitution de l'exécution des actions menées par la CCI de Corse sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 met clairement en évidence que les objectifs fixés dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) régionale ont été réalisés, voire dépassés.

Grâce à une dynamique partenariale forte et à des programmes, projets et actions structurants, la CCI de Corse a déployé une stratégie d'accompagnement performante en direction des entreprises, des commerces et des territoires insulaires.

Cette mobilisation est illustrée par les résultats enregistrés sur l'ensemble des indicateurs de performance, d'impact et de qualité renseignés dans le rapport.

Le niveau de TFC mobilisé par axes de la COM régionale est resté globalement conforme aux trajectoires définies par le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) national.

Enfin, l'objectif de 0 € de TFC affecté à la gestion des équipements a été maintenu en 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR : 42

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, José BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **RATIFIE** le rapport d'exécution de la Convention d'Objectifs et de Moyens de la CCI de Corse au titre de l'exercice 2025, transmis avant le 15 mai 2026 au Préfet de Corse et à CCI France conformément aux dispositions des articles L.712-2 et R.712-21 du Code de Commerce.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 mai 2026

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI



**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Convention d'objectifs et de moyens

Rapport d'exécution sur l'exercice 2025
CORSE



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

LES CCI : le 1^{er} réseau public dédié à l'entreprise

NOS MÉTIERS

121 CCI
pour agir en hyper-proximité auprès des porteurs de projet, des entreprises, des apprenants et des territoires

**APPUI AUX ENTREPRISES,
AUX PORTEURS DE PROJETS
ET AUX TERRITOIRES**

**ACCÉLÉRATEUR DES
TPE-PME ET DES
TERRITOIRES**

9 000 CHEFS D'ENTREPRISE
engagés bénévolement au service de l'intérêt général

FORMATION

**ACTEUR MAJEUR
DES COMPÉTENCES**

13 600 COLLABORATEURS
présents dans les territoires, en métropole et en outre-mer

**GESTION DES
INFRASTRUCTURES**

**DÉVELOPPEUR DE
TERRITOIRES ATTRACTIFS ET
DURABLES**

L'empreinte du réseau en 2025

**APPUI AUX ENTREPRISES,
AUX TERRITOIRES ET
PORTEURS DE PROJETS**

FORMATION

**GESTION
D'INFRASTRUCTURES**

1^{er} **ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES**
et des porteurs de projets

1^{er} **OPÉRATEUR DE FORMATION**
après l'Éducation nationale

1^{er} **GESTIONNAIRE
D'INFRASTRUCTURES
RÉGIONALES**

Toutes les 5^e une entreprise ou un porteur de projet accompagné

525 000 jeunes et adultes
formés chaque année

580 équipements gérés

464 788 porteurs de projets
reçus, orientés, accompagnés

270 organismes de formation

89/101 départements ont au moins une infrastructure gérée par une CCI

702 934 entreprises sensibilisées
et accompagnées

245 certifications professionnelles

Nos missions de service public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

2025 EN CHIFFRES

Les CCI au rendez-vous de l'action

>100%

DES OBJECTIFS
ATTEINTS pour les
opérations nationales
confiées par l'État
au réseau des CCI

Intelligence artificielle (IA)			
Accélérer l'adoption de l'IA en entreprises, Détecter les besoins IA au sein des entreprises, et Déployer un bouquet d'actions de sensibilisation et d'accompagnement sur les thématiques Relation et expérience client, RH, Cybersécurité, RGPD, Datas			
Cible régionale	120 entreprises sensibilisées	Cible nationale	20 000 entreprises sensibilisées
			750 entreprises bénéficiaires d'un entretien individuel annuel
Résultats au 31/12/25	314 entreprises sensibilisées	Résultats au 31/12/25	36 163 entreprises sensibilisées
			871 entreprises bénéficiaires d'un entretien individuel annuel
% objectif régional	262% (pour entreprises sensibilisées)	% objectif national	181% (pour entreprises sensibilisées)
			116% (pour entreprises bénéficiaires d'un entretien individuel annuel)

Commerce			
Prévenir la vacance commerciale en accompagnant les commerçants dans leurs enjeux de développement et leurs difficultés Améliorer en lien avec les communes et les communautés de communes, l'animation de leur environnement commercial et la mise en valeur des commerces pour participer à la revitalisation des zones commerciales			
Cible régionale	18 entretiens	Cible nationale	3 000 entretiens
	4 signatures		300 signatures
Résultats au 31/12/25	22 entretiens	Résultats au 31/12/25	3 105 entretiens
	6 signatures		310 signatures
% objectif régional	122% (pour entretiens)	% objectif national	103% (pour entretiens)
	150% (pour signatures)		103% (pour signatures)

Décarbonation			
Accompagner les PME dans les 1ères étapes de leur parcours de décarbonation			
Cible régionale	90 entreprises sensibilisées	Cible nationale	15 000 entreprises sensibilisées
			500 entreprises accompagnées
Résultats au 31/12/25	140 entreprises sensibilisées	Résultats au 31/12/25	18 509 entreprises sensibilisées
			346 entreprises accompagnées / 454 Demandes de RDV
% objectif régional	155% (pour entreprises sensibilisées)	% objectif national	123% (pour entreprises sensibilisées)
			69% (pour entreprises accompagnées)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

>100%

DES OBJECTIFS ATTEINTS pour les opérations réseaux des CCI contractualisées avec CCI France (Exemples...)

ZOOM SUR ...
DETECTION DE CEDANTS



Objet : Anticiper les cessions d'entreprises
Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM
Résultats :

- **3 000 dirigeants interrogés (Cible : 3 000)**

ZOOM SUR ...
MOIS DE LA TRANSMISSION-REPRISE



Objet : Soutenir la transmission-reprise des entreprises
Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM
Résultats :

- **160 Evènements organisés (Cible : 100)**
- **10 000 visiteurs**

ZOOM SUR ...
TRANSITION RH



Objet : Soutenir les entreprises dans leurs transitions RH
Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM
Résultats :

- **2 936 entreprises accompagnées (cible : 2000)**

ZOOM SUR ...
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Objet : Accompagnement du monde économique sur la thématique de l'adaptation climatique et de ses impacts sur la ressource en eau
Régions déployées : Régions métropolitaines + 2 DROM
Résultats :

- **15 Régions ont mis en place au moins une action de sensibilisation, un partenariat ciblé ou une offre de services**

ZOOM SUR ...
ACCELERATION DE LA REINDUSTRIALISATION



Objet : identifier dans chaque région un programme « accélérateur » conforme au cahier des charges défini par la Mission de réindustrialisation de CCI France
Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM
Résultats :

- **18 accélérateurs de relocalisation labellisés**

ZOOM SUR ...
INTERNATIONAL



Objet : Plus d'exportateurs pour plus d'exportations
Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM
Résultats :

- **3 349 entreprises préparées par les CI CCI (Cible : 2 871)**
- **3 931 entreprises projetées par les CI CCI (Cible : 2 790)**

ZOOM SUR ...
**LE MOIS DE LA DECOUVERTE DES
METIERS**



Objet : Faire découvrir les métiers et les filières professionnelles aux jeunes, à leur famille ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle

Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM

Résultats :

- **Au national :**
 - **220 Evènements (Cible : 100)**
 - **157 547 Visiteurs**
- **Au régional :**
 - **2 Evènements (Cible : 2)**
 - **557 Visiteurs**

Taux de satisfaction des **visiteurs**
(Nuits de l'Orientation)

8,4/10

Taux de satisfaction des **partenaires**
(Nuits de l'Orientation)

8,7/10

Taux de satisfaction des **visiteurs**
(Evènements valorisant les filières métiers)

8,7/10

Taux de satisfaction des **partenaires**
(Evènements valorisant les filières métiers)

9/10

ZOOM SUR ...
LES TROPHEES DU COMMERCE



Objet : Contribuer notamment à développer l'activité commerciale des ressortissants et son environnement

Régions déployées : Régions métropolitaines + DROM

Résultats :

- **383 commerçants lauréats valorisés**

Les CCI au rendez-vous de la qualité et de l'impact économique



Auprès des entreprises

- Taux de satisfaction des entreprises **8,8/10**
- Taux de recommandation **8,6/10**
- Qualité de la relation client **9/10**
- Taux de transformation **62%**
- Taux d'utilité **85%**
- Impact sur le chiffre d'affaires **31%**
- Impact sur l'emploi **8%**
- Impact sur l'investissement **28%**

Auprès des acteurs publics locaux

- Nombre de personnes interrogées au sein des collectivités territoriales **100**
- Taux de satisfaction des collectivités **8,5/10**
- Taux de recommandation auprès d'autres collectivités **8,6/10**
- Taux de recommandation auprès des entreprises **8,7/10**

Les CCI au rendez-vous de la confiance avec l'État



La Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) de la région Corse a été signée par la CCI de Corse le 11 octobre 2023, au lendemain de l'Assemblée Générale ayant adopté la COM par délibération N°02/10-10-2023/354, par CCI France le 09 février 2024 et par le Préfet de région le 15 mars 2024, en déclinaison du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé le 12 avril 2023 entre CCI France et le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce rapport d'exécution rend compte des missions prioritaires de la CCI de Corse, financées en tout ou partie par la TCCI, menées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.



En résumé

La restitution des actions menées par la CCI de Corse sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 met en évidence l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la COM régionale.

Grâce à une dynamique partenariale soutenue, aux programmes et projets déployés, la CCI de Corse a pu développer une stratégie d'accompagnement efficace en direction des entreprises et des commerces sur l'ensemble du territoire. Cette dynamique se reflète notamment à travers les indicateurs présentés dans le présent rapport.

Le niveau de TFC mobilisé en 2025, par axe de la COM régionale, reste globalement aligné avec les trajectoires définies dans le Contrat d'Objectifs et de Performance national (COP)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Enfin, l'objectif 0 € TFC sur la gestion des équipements a été maintenu en 2025

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

AXE 1

Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires

Thématiques abordées :

- Sobriété énergétique
- Économie circulaire
- Déchets
- Écologie industrielle et territoriale
- Adaptation au changement climatique
- Animation de réseaux d'entreprises
- Émergence et animation de filières économiques durables
- Soutien à la relocalisation / réindustrialisation...

Indicateur d'activité, d'impact, de qualité, et de performance

Nombre d'entreprises accompagnées dans leurs transformations écologiques	136
Nombre d'acteurs publics locaux et d'écosystèmes territoriaux accompagnés	10 38
Nombre d'accélérateurs	1
Nombre d'entreprises accompagnées au sein d'un accélérateur réindustrialisation	5

Affectation de TCCI axe 1

Réalisé 2025	19,14%
--------------	---------------

Le niveau de TFC affecté à l'axe 1 en 2025 demeure conforme à la trajectoire du Contrat d'Objectif et de Performance (COP), prévoyant un taux compris entre 19 et 29%.

OBJECTIF 1

Accompagner les entreprises dans leurs transformations écologiques



Renforcement du partenariat ADEME CCI de Corse et renouvellement de la Convention « Tourisme Durable »

Après quatre années de mise en œuvre du Fonds Tourisme Durable en partenariat avec l'ADEME, la CCI de Corse a accompagné **plus de 300 entreprises du secteur touristique**, avec **332 diagnostics réalisés** et **plus de 140 dossiers déposés**. Cet accompagnement a permis le déploiement d'actions concrètes en matière d'économies d'énergie et d'eau, de gestion des déchets et de développement de pratiques durables.

Dans la continuité de cette dynamique, la CCI de Corse et l'ADEME ont décidé de **reconduire leur partenariat pour une durée de 12 mois**, afin de maintenir un accompagnement structuré des entreprises vers la transition écologique.

Cette nouvelle phase vise à renforcer l'animation du réseau des professionnels du tourisme et à faciliter leur accès aux dispositifs de financement existants.

L'accompagnement repose sur :

- la réalisation de diagnostics et de plans d'action personnalisés,
- l'appui aux investissements et à la mobilisation des financements,
- l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de temps d'échanges,
- l'accompagnement à la structuration de stratégies environnementales adaptées au contexte insulaire.

Ainsi, sur l'exercice 2025 :

- ✓ **7 000** mails émis
- ✓ **2 400** entreprises sensibilisées aux dispositifs d'accompagnement ;
- ✓ **16** ateliers collectifs organisés sur les thématiques du tourisme durable ;
- ✓ **62** entreprises participantes aux ateliers collectifs ;
- ✓ **36** diagnostics individuels réalisés ;

#Les clauses environnementales dans la commande publique

Afin de favoriser une meilleure intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et de valoriser les engagements des entreprises du territoire, la CCI de Corse a organisé une journée de travail, réunissant commanditaires et entreprises.

Organisée au Campus CCI Corsica avec l'appui d'un cabinet spécialisé, cette journée s'est structurée en deux temps complémentaires :

- Une matinée d'expertise, consacrée à la présentation du cadre juridique, des modalités d'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics et des dispositifs d'accompagnement existants.
- Un après-midi de rencontres B2B, permettant aux commanditaires et aux entreprises d'échanger de manière opérationnelle sur les marchés à venir et de favoriser les mises en relation.

- ✓ **350** entreprises informées et conviées à participer aux travaux ;
- ✓ **30** entreprises participantes à cette journée d'échange et de travail ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

#Réalisation et Mise à disposition d'un guide opérationnel pour la transition écologique

La CCI de Corse a conçu, en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays d'Ajaccio et l'ADEME, un guide pratique dédié à la transition écologique des entreprises, notamment du secteur touristique.

Ce document consultable sur le site web de l'EPCI de Corse regroupe en un support unique les dispositifs d'aides, les solutions d'accompagnement et les principaux leviers d'action (énergie, déchets, mobilité, économie circulaire), permettant aux entreprises d'identifier rapidement les outils et financements mobilisables pour engager leur transition.

- ✔ **2 650** entreprises sensibilisées à la démarche

#Economie d'Energie, Organisation d'un cycle de réunion d'information et sensibilisation au Vélo Tourisme, à en Balagne à Ile Rousse et Calvi, dans la Cap Corse à Luri, en Centre Corse à Corte, et sur le Grand Bastia.

- ✔ **9** réunions organisées
- ✔ **800** entreprises informées et sensibilisée
- ✔ **36** entreprises participantes aux réunions

#Les aides à la transition écologique: Au programme une présentation des dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique et écologique, témoignage d'entreprises et entretiens individuels organisé sur tout le territoire, en partenariat avec l'ADEME.

- ✔ **7** réunions organisées
- ✔ **800** entreprises informées, sensibilisée et conviées à participer à l'une de ces réunions
- ✔ **26** entreprises participantes aux réunions

#Opération Clé Verte

Mener des audits de labélisation « Clé Verte » auprès des entreprises du tourisme demandeurs. Une nouvelle opération nationale, démarrée début 2023, reposant sur un partenariat national avec l'association TERAGIR porteuse du label Clé Verte.

- ✔ **8** lauréats en Corse en 2025, 8 entreprises auditées et labélisées.

Un taux de réussite des candidats au label de 100%.

#Renouvellement de la convention de Partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse un nouvel objectif partagé a été défini, visant à accompagner les entreprises déjà sensibilisées à la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) et au Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), en les aidant à structurer leurs besoins, leurs attentes, leurs contraintes et leurs projets.

OBJECTIF 2

Développer des activités économiques durables dans les territoires y compris liées à la réindustrialisation verte



Une stratégie partenariale structurée avec les intercommunalités

En complément des conventions de partenariat, la CCI de Corse a déployé en 2025 une offre d'appui modulée et opérationnelle à destination des EPCI, adaptée à leur niveau de structuration et à leur degré d'appropriation de la compétence développement économique.

Pour les intercommunalités les plus structurées, telles que la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et la Communauté de Communes de Marana-Golo, la CCI de Corse intervient en appui direct des stratégies territoriales. Elle accompagne la conception et la mise en œuvre des actions économiques locales, assure une présence régulière à travers des permanences de proximité, et contribue activement aux dispositifs déployés au bénéfice des entreprises.

En 2025, cet accompagnement renforcé s'est traduit par la tenue de **40 permanences économiques avec la CAB**, organisées dans les locaux AVVIA et A VELA, ainsi que par **10 permanences assurées au sein de la CAPA**, illustrant l'intensité et la régularité de l'intervention consulaire sur ces territoires.

Parallèlement, pour les EPCI en phase de structuration ou de montée en compétence, la CCI de Corse a mis en place, en partenariat avec les intercommunalités, des **cycles de réunions d'information territorialisées** visant à favoriser l'appropriation des dispositifs économiques et à accompagner la structuration de leur action locale.

Ainsi, en 2025 :

✓ **36 réunions d'information** ont été organisées dans les territoires, dont :

- 20 dédiées à l'AAP CRESCE,
- 4 consacrées à la transmission-reprise d'entreprises,
- 7 portants sur la transition écologique et le tourisme durable,
- 5 dédiées au développement du vélotourisme.

✓ **52 permanences économiques** ont été assurées par les services de la CCI au sein des EPCI.

Ces actions traduisent une approche différenciée et pragmatique de l'accompagnement territorial, contribuant à une mise en œuvre progressive, cohérente et homogène du SRDEII à l'échelle régionale, en tenant compte des spécificités et des besoins propres à chaque territoire.

#Une convention régionale de mise en œuvre du SRDEII renouvelée

La convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions économiques concertées du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) a été renouvelée pour l'année 2025 entre la CCI de Corse, l'ADEC et la Collectivité de Corse.

Ce partenariat structurant confirme la contribution active de la CCI de Corse au déploiement des priorités économiques régionales, ainsi que son rôle d'opérateur de proximité dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques économiques.

#Accélérateur de projets industriels – Fonds Ingénierie IAA Corse

Dans le cadre du Fonds Ingénierie IAA Corse, avec le soutien actif des services de la DREETS, la CCI de Corse a poursuivi son action d'accompagnement des entreprises industrielles afin de faciliter

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

l'émergence et l'accélération de projets, notamment dans le secteur agroalimentaire.

Un nouveau mailing d'information a été adressé aux entreprises industrielles, permettant de poursuivre la mobilisation du tissu économique. Cette dynamique s'est traduite par la réalisation de 10 entretiens de qualification supplémentaires et l'identification de 5 nouveaux projets :

- ✓ 2 projets industriels réorientés vers les dispositifs d'aides de l'ADEC
- ✓ 1 projet abandonné,
- ✓ 1 projet toujours en cours d'instruction,
- ✓ 1 projet industriel financé au titre du Fonds Vert, ayant bénéficié de plus de 300 000 € de subvention.

#Une stratégie régionale de proximité tournée vers les ressortissants maintenue

Consciente des contraintes géographiques propres au territoire insulaire, notamment les temps de déplacement entre les micro-régions, la CCI de Corse a maintenu une stratégie territoriale de proximité, fondée sur l'implantation et l'animation d'antennes décentralisées.

Les agents de la CCI, présents sur le terrain, assurent des missions de conseil, d'accompagnement et d'appui auprès des entreprises locales, garantissant un service de proximité et une réactivité adaptée aux besoins des ressortissants.

La CCI de Corse dispose ainsi de bureaux de proximité et de conseillers spécialisés à Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Corte, Île-Rousse, Ghisonaccia et Sartène.

#Soutien aux projets de développement territorial

Dans le cadre de la mise en œuvre territorialisée du SRDEII, la CCI de Corse a poursuivi une démarche partenariale étroite avec les EPCI, afin de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de projets d'animation économique individualisés, adaptés aux spécificités et aux besoins de chaque territoire.

Cette démarche vise à garantir une cohérence régionale de l'action économique, tout en assurant une proximité d'intervention au plus près des enjeux locaux.

À ce titre :

10 conventions de partenariat ont été signées entre la CCI de Corse, la CMAR de Corse et les EPCI suivants :

- CAB (Communauté d'Agglomération de Bastia)
- Communauté de Communes du Centre Corse
- Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu
- Communauté de Communes de l'Oriente
- Communauté de Communes de la Costa Verde
- Communauté de Communes Calvi-Balagne
- Communauté de Communes Pieve de l'Ornano et du Taravo
- Communauté de Communes de l'Alta Rocca
- Communauté de Communes Marana-Golo
- Communauté de Communes du Cap Corse

Cinq autres conventions en cours de signature :

- CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien)
- Communauté de Communes du Sud Corse
- Communauté de Communes Celavu-Prunelli
- Communauté de Communes Castagniccia Casinca
- Communauté de Communes Pasquale Paoli

#Soutien à l'économie de proximité

La CCI de Corse s'engage pleinement dans la lutte contre les fractures territoriales, en participant activement à des actions d'animation économique locale et en déployant des programmes et projets structurants au service du dynamisme des territoires ruraux et urbains.

Une attention particulière est portée au soutien du commerce de proximité, avec pour objectifs :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

- D'animer, dynamiser ou revitaliser les cœurs de ville et villages,
- De favoriser les circuits courts et les achats locaux,
- De renforcer les liens économiques de proximité.

#Soutien aux Associations de commerçants :

La CCI de Corse, avec le soutien de l'ADEC, accompagne activement la structuration du commerce de proximité en encourageant la création, l'animation et le renforcement des unions commerciales sur l'ensemble du territoire.

Un appui global : stratégique, technique et financier qui vise à :

- Conseiller et assister les commerçants dans leurs initiatives collectives (création ou redynamisation d'associations),
- Soutenir financièrement l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'animation commerciale, contribuant à la vitalité des centres-villes et centres-bourgs.

Bilan 2025 :

- ✓ **25** associations de commerçants actives soutenues,
- ✓ **1 084** commerçants fédérés via ces structures associatives,
- ✓ **202 000 €** d'aides versées pour accompagner les projets d'animation et de structuration.

Ce dispositif contribue à renforcer l'attractivité des territoires, à fédérer les acteurs économiques locaux et à stimuler l'économie de proximité.

#Foires et Salons :

La CCI de Corse soutient activement les opérations collectives et initiatives territoriales qui contribuent à dynamiser l'activité économique, en particulier à travers la promotion des entreprises locales lors de foires et salons.

Dans cet objectif, et avec le soutien de la Collectivité de Corse et de l'ADEC, la CCI a renouvelé son dispositif d'aide permettant aux TPE de participer à ces événements en bénéficiant d'une prise en charge partielle des frais de participation (location de stands, aménagements, voyages et séjours...)

- ✓ **13** opérations soutenues sur l'ensemble du territoire (rural et urbain),
- ✓ **61 000 €** de soutien financier attribué.

AXE 2

Transitions numérique, RH et économique

Thématiques abordées :

- Pour la transformation numérique des entreprises : Cybersécurité, RGPD, Industrie 4.0, E-marketing, vente en ligne...
- Pour la transformation RH des entreprises : marque employeur, recrutement, maintien en emploi...
- Pour la transformation économique des entreprises : recherche de financement, développement commercial, innovation, compétitivité...

Affectation de TCCI axe 2

Réalisé 2025	14,47%
--------------	---------------

Le niveau de TCCI affecté à l'axe 2 en 2025 s'établit à **14,47 %**, en deçà du tunnel prévisionnel du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), fixé entre 19 % et 31 %.

Cette sous-affectation budgétaire ne reflète pas un moindre engagement de la CCI de Corse sur cet axe : bien au contraire, les indicateurs d'activité, d'impact, de qualité et de performance attestent d'un niveau d'action particulièrement soutenu tout au long de l'exercice. Les objectifs ont été atteints et dépassés.

La sous-affectation s'explique par une optimisation des moyens mobilisés et le recours renforcé aux partenariats (Google, Orange Cyber, DREETS...), qui ont permis de multiplier l'impact des actions sans mobilisation proportionnelle de TCCI.

Accusé de réception de la Direction de l'Intérieur

02/04/2026 09:08:57 08_27-05-2026

Accusé de réception de la Direction de l'Intérieur

Réception par le préfet : 01/06/2026

Indicateur d'activité, d'impact, de qualité, et de performance

Nombre d'entreprises sensibilisées au Numérique	16800
Nombre d'entreprises accompagnées au Numérique	450
Nombre de CCI inscrites en tant qu'activateurs France NUM	-
Nombre d'entreprises sensibilisées RH	15000
Nombre d'entreprises accompagnées RH	190
Nombre d'entreprises sensibilisées à l'Innovation/compétitivité, Financement, Développement commercial	21185
Nombre d'entreprises accompagnées à l'Innovation/compétitivité, Financement, Développement commercial	476
Taux de satisfaction, Taux de recommandation, Taux d'utilité, Qualité de la relation client	8,8/10 8,6/10 86% 9/10
Taux de transformation Impact sur le chiffre d'affaires, Impact sur l'emploi, Impact sur l'investissement	61% 30% 9% 26%

OBJECTIF 1

Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique



Cybersécurité des TPE : une étude pour construire une offre adaptée

Face à la vulnérabilité des très petites entreprises aux cybermenaces et à l'inadaptation des solutions existantes à leurs contraintes, la CCI de Corse, avec le soutien de la DREETS, a engagé une expérimentation visant à définir une offre de services adaptée, fondée sur la simplicité, la proximité et la flexibilité.

Dans ce cadre, une étude et des diagnostics cybersécurité ont été réalisés afin d'identifier les besoins spécifiques des TPE et d'analyser leur niveau d'exposition aux risques.

À ce titre :

✓ **31 diagnostics cybersécurité** ont été réalisés avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

Les résultats mettent en évidence une maturité globale faible :

- ⚠ **87 %** des entreprises ne disposent pas de solutions de sauvegarde fiables,
- ⚠ **87 %** présentent des pratiques insuffisantes en matière de gestion des mots de passe,
- ⚠ **84 %** ont une connaissance limitée des obligations liées à la protection des données,
- ⚠ près de **1 entreprise sur 2** a déjà subi un incident de sécurité,
- ⚠ **65 %** ne bénéficient d'aucun accompagnement ou conseil.

Ces travaux constituent une base opérationnelle pour la mise en place, à compter de 2026, d'une offre d'accompagnement adaptée aux TPE corses, en lien avec l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux de la cybersécurité.

La CCI de Corse a déployé un programme complet d'ateliers et de services afin de :

- Sensibiliser les entreprises aux enjeux numériques,
- Informer sur les opportunités offertes par le digital,
- Former aux outils et usages numériques professionnels,
- Accompagner les commerçants et chefs d'entreprise dans leur transition digitale concrète.

Ce programme vise à favoriser le passage au numérique des TPE/PME, en les aidant à mieux comprendre, maîtriser et intégrer les technologies digitales dans leur activité.

La CCI de Corse a sensibilisé, et informé **16 800** entreprises et accompagné **450** entreprises dans leur transition numérique, en particulier sur les thèmes/programmes suivants :

- Utilisation professionnelle des réseaux sociaux,
- Création et optimisation de sites internet marchands,
- Cybersécurité pour les petites entreprises,
- Référencement local et visibilité en ligne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

#Cybersécurité : 1 atelier organisé durant le Cybermois 2025

À l'occasion du Cybermois la CCI de Corse a organisé un atelier dédié à la cybersécurité en partenariat avec Orange Cyber.

Objectif : Sensibiliser les entreprises aux risques numériques et leur fournir des clés concrètes pour protéger leurs données et leurs systèmes dans un contexte de digitalisation croissante.

- ✔ **4 800** entreprises informées, sensibilisées (invitation et support diffusés par mail),
- ✔ **6** entreprises participantes.

#Ateliers Google

Dans le cadre de son programme de soutien à la transition numérique des TPE/PME, la CCI de Corse, en partenariat avec les experts de Google, a organisé un cycle d'ateliers et de webinaires pour accompagner les entreprises et commerçants dans l'usage des outils numériques et des nouvelles technologies.

- ✔ **12 000** entreprises informées, sensibilisées et invitées via les canaux de communication.
- ✔ **9** webinaires
- ✔ **413** entreprises participantes,

OBJECTIF 2

Accompagner les PME-TPE dans leurs transformations sociales / Appui RH



Responsabilité Sociétale des Entreprises : Fédérer, valoriser, inspirer

Animation des clubs départementaux « les Entreprises s'engagent » en Corse

Dans la continuité des actions initiées en 2023, et 2024 la CCI de Corse poursuit son engagement en faveur de la promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), avec le soutien de l'État (DREETS et DDETSPP) et en partenariat avec la CMAR de Corse et le MEDEF Corse.

Elle assure notamment, la promotion du dispositif national « *Les entreprises s'engagent* » auprès du tissu économique insulaire, la fédération des entreprises volontaires autour de valeurs communes, et l'animation des deux clubs départementaux (Haute-Corse et Corse-du-Sud), véritables espaces d'échanges et de partage de bonnes pratiques.

Ces clubs visent à :

- Encourager une économie plus inclusive et responsable,
- Valoriser les engagements concrets des entreprises,
- Inspirer et entraîner d'autres acteurs économiques à rejoindre la démarche.

Bilan 2025 :

- ✔ **375** entreprises adhérentes aux clubs départementaux
- ✔ **175** nouveaux adhérents enregistrés en 2025
- ✔ **60** entreprises actives

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

#Responsabilité sociétale des entreprises : La CCI de Corse anime le réseau “Les Entreprises s’engagent”, une communauté d’entreprises engagées qui œuvrent pour un monde inclusif et durable.

- ✔ **15 000** mails d’information et de sensibilisation délivrés
- ✔ **375** entreprises adhérentes aux clubs départementaux
- ✔ **3** Newsletter d’information diffusées
- ✔ **12** opérations organisées
- ✔ **180** entreprises participantes et **440** bénéficiaires présents aux différentes opérations

En 2025, la CCI de Corse a organisé et participé à 12 opérations en lien avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), mobilisant près de 180 entreprises participantes et plus de 440 bénéficiaires (demandeurs d’emploi, publics accompagnés).

Les principales actions menées sont les suivantes :

- Démarche RSE (action régionale) : 40 entreprises
- Rencontres du développement durable : 23 entreprises
- Journée de co-construction autour de la RSE : 20 entreprises
- Journée sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises : 20 entreprises
- Foire de l’emploi : 15 entreprises
- Séminaire actifs expérimentés 50+ : 9 entreprises
- Journée portes ouvertes ESAT : 14 entreprises
- Forum SIAE – entreprises : 8 SIAE / 4 entreprises
- Job dating 50+ : 11 entreprises / 350 demandeurs d’emploi
- Recrute ton boss : 8 entreprises / 40 bénéficiaires
- Ateliers sur l’emploi des seniors : 40 bénéficiaires
- Recrute ton boss 50 ans et + : 8 entreprises / 50 bénéficiaires

Ces actions traduisent l’engagement de la CCI de Corse en faveur d’une économie plus inclusive et responsable, en accompagnant les entreprises dans leurs démarches RSE et en favorisant l’insertion professionnelle des publics, notamment les seniors et les publics éloignés de l’emploi.

#Diagnostics RH : Les conseillers de la CCI de Corse offrent un accompagnement personnalisé pour aider les entreprises et les commerçants à identifier leurs besoins et à définir un plan d’action. Le diagnostic RH constitue un instantané du fonctionnement des ressources humaines à un moment donné. Il permet d’analyser les pratiques en matière de gestion des ressources humaines et d’obtenir une vision globale du fonctionnement de l’entreprise, ainsi que de ses besoins en compétences.

Résultats :

- ✔ **9** diagnostics RH et **1** Diagnostic R.S.E réalisés

OBJECTIF 3

Accompagner les PME-TPE dans leurs transformations économiques



Place des Entreprises : un levier renforcé de mise en relation et d'accompagnement des entreprises

En 2025, la CCI de Corse a consolidé son rôle d'acteur de proximité au sein du dispositif national « Place des Entreprises », en renforçant significativement sa capacité à orienter et accompagner les entreprises du territoire.

Portée par les Ministères de l'Économie et du Travail, cette plateforme permet aux dirigeants de TPE-PME d'exprimer leurs besoins via un point d'entrée unique et d'être rapidement mis en relation avec l'interlocuteur public le plus pertinent (CCI, DREETS, France Travail, URSSAF...), sur des thématiques variées : difficultés financières, projets d'investissement, transmission, recrutement, transition numérique ou environnementale.

L'année 2025 marque une montée en puissance significative du dispositif en Corse, traduisant à la fois une meilleure appropriation par les entreprises et une mobilisation accrue des équipes consulaires.

À ce titre :

- ✓ **145 sollicitations** ont été enregistrées via la plateforme,
- ✓ un **taux de réponse de 96 %**,
- ✓ un **taux de prise en charge de 75 %**,
- ✓ **108 entreprises effectivement accompagnées.**

Ces résultats témoignent de l'efficacité du dispositif et de son rôle structurant dans le renforcement de la coordination des acteurs publics au service des entreprises, tout en contribuant à améliorer la réactivité et la qualité de l'accompagnement proposé.

#Fonds de transformation Buralistes :

Dans le cadre du dispositif national « Fonds de modernisation des Buralistes », la CCI de Corse s'engage activement auprès de la filière pour accompagner les professionnels dans leur transition commerciale et leur adaptation aux nouveaux usages.

Ce dispositif vise à permettre aux buralistes de moderniser leurs points de vente, répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, et diversifier leurs activités.

En partenariat avec le Syndicat des buralistes, la CCI de Corse prend en charge le coût des audits préalables, indispensables à l'obtention de la subvention.

L'audit, structuré en trois étapes clés, permet d'identifier les axes de développement et de diversification, d'élaborer un projet de transformation réaliste, et de formaliser une feuille de route stratégique pour la demande de subvention.

- ✓ **135 buralistes** sensibilisés au dispositif,
- ✓ **4 nouveaux audits** réalisés en 2025,
- ✓ **100%** de ces audits ont conduit au dépôt effectif d'une demande de subvention.

Depuis le lancement du Fonds National de Transformation en 2019, la CCI de Corse a accompagné 94 buralistes sur les 222 établissements présents en région Corse, soit 42% des buralistes insulaires ont bénéficié d'un appui à la transformation.

Un dispositif structurant pour une profession en mutation, particulièrement impactée par l'alignement de la fiscalité entre la Corse et le Continent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

#Recherche de financement

Les conseillers de la CCI de Corse accompagnent les entreprises dans la recherche de financements adaptés à leurs projets, en assurant à la fois une veille active sur les aides disponibles et un appui technique au montage de dossiers.

Cet accompagnement personnalisé vise à optimiser les chances d'accès aux financements publics et privés, en fonction de la nature du projet : Investissements matériels ou immatériels, Innovation et développement, Transition écologique ou numérique, Recrutement, formation, montée en compétences...

Les équipes de la CCI assurent une interface fluide entre les entreprises et les opérateurs de financement, en lien étroit avec l'ADEC, Bpifrance, l'ADIE, la CADEC, CAPI, les banques et établissements de crédit, les collectivités et les services de l'État.

- ✔ **9 500** mails, **3 000** SMS délivrés et **6 800** destinataires uniques informés,
- ✔ **20** réunions d'informations « CRESCÉ » organisées sur les territoires,
- ✔ **73** chefs d'entreprises, commerçants participants aux réunions d'information,
- ✔ **180** chefs d'entreprises et créateurs accompagnés.

En jouant pleinement son rôle de facilitateur d'accès aux aides, la CCI de Corse contribue à sécuriser les projets et à accélérer leur mise en œuvre.

La transition écologique comme levier d'innovation et de croissance des entreprises : une journée pour passer à l'action. La CCI de Corse, en partenariat avec l'ADEC et l'incubateur Inizià a organisé au Palais des Congrès d'Ajaccio une journée de travail : L'objectif recherché consistait à faire de la transition un véritable levier de compétitivité, d'innovation et de performance durable.

- ✔ **1 400** Entreprises sensibilisées informées et conviées par mail et sms à participer
- ✔ **40** Entreprises participantes.

#Les ateliers Innovations : Dans le cadre de son partenariat avec l'incubateur territorial INIZIA, la CCI de Corse a organisé un cycle d'ateliers dédié à la découverte des leviers de création et de développement de projets innovants sur le territoire.

Ces ateliers ont permis de sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'innovation et de leur apporter des premières clés méthodologiques pour structurer leurs projets.

- ✔ **600** Entreprises sensibilisées, informées et convier par mail à participer
- ✔ **2** ateliers ont été organisés à Ajaccio et **6** entreprises innovantes ont participé

#Entretien Conseil – Accompagnement des Entreprises en difficulté

Dans un contexte économique incertain, la CCI de Corse, en lien avec les services de l'État (DREETS, DDETSPP) et les principaux partenaires (Tribunaux de commerce, URSSAF, DGFIP, Banque de France...), propose un accompagnement individuel et confidentiel aux entreprises en difficulté.

Cet accompagnement vise à **prévenir les situations de crise**, analyser les difficultés rencontrées et identifier les solutions adaptées pour maintenir ou relancer l'activité (diagnostic, mobilisation de procédures amiables, identification de leviers de rebond).

Parallèlement, la CCI de Corse a contribué à la réalisation et à la diffusion d'une **plaquette régionale de prévention**, et a participé à l'organisation d'actions de sensibilisation, notamment les petits-déjeuners CYBER en partenariat avec le CLUSIR Corsica.

- ✔ **12 250** entreprises informées et sensibilisées (newsletters et plaquettes)
- ✔ **43** entreprises accompagnées en entretiens individuels et confidentiels
- ✔ **1** table ronde organisée ; Anticiper, prévenir, rebondir - **22** entreprises présentes

#Convention de partenariat avec les Directions des Finances Publiques de Corse

En 2025, la CCI de Corse a conclu une convention de partenariat avec les Directions des Finances Publiques de Corse (DRFIP/DDFIP), visant à renforcer l'information et l'accompagnement des entreprises sur les enjeux fiscaux et administratifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Ce partenariat permet notamment de développer des actions conjointes de sensibilisation et de formation, et d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de réformes structurantes, en particulier la facturation électronique. Il contribue ainsi à promouvoir une relation de confiance avec l'administration fiscale et à sécuriser les démarches des entreprises dans un environnement réglementaire en évolution.

#Un partenariat structurant avec l'Ordre des Avocats

Dans le cadre du renforcement de son offre d'accompagnement, la CCI de Corse a conclu en 2025 une convention de partenariat avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Bastia, visant à mieux intégrer l'expertise juridique dans les parcours d'accompagnement des entreprises. Ce partenariat permet de renforcer l'accès à une information juridique fiable, de promouvoir une culture de prévention des risques et d'organiser des actions conjointes de sensibilisation et d'information, notamment sur les enjeux liés à la création, au développement, à la transmission et à la gestion des difficultés des entreprises.

#Programmes européens de coopération

En 2025, en l'absence de nouveaux appels à projets INTERREG, la CCI de Corse a poursuivi la mise en œuvre des projets engagés lors des précédentes programmations.

Au total, **19 projets européens** sont déployés sur le territoire, représentant un budget global de **plus de 4,2 millions d'euros**, sur des thématiques clés telles que la transition écologique, l'innovation, l'agroalimentaire et l'économie bleue.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

AXE 3

Anticiper, orienter, former et recruter

Thématiques abordées :

- Découverte des métiers,
- Anticipation des besoins de formation,
- Mini stages,
- Médiation de l'apprentissage,
- Apprentissage,
- Formation professionnelle initiale et continue...

Affectation de TCCI axe 3

Réalisé 2025	18.39%
--------------	---------------

Le niveau de TCCI affecté à l'axe 3 en 2025 s'établit à **18,39 %**, au-delà du tunnel prévisionnel du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), fixé entre 3 % et 14 %. Cet écart s'explique par la concrétisation de deux projets structurants majeurs :

L'aboutissement du rapprochement inter-consulaire entre la CCI de Corse et la CMAR de Corse, ayant conduit à la création du Groupe Amparà Méditerranée, et l'ouverture de la **première École Hôtelière de Corse au Palais des Congrès d'Ajaccio**, premier projet emblématique de ce nouveau groupe. Ces deux chantiers ont mobilisé des charges et des investissements significatifs en amont et en cours d'exercice.

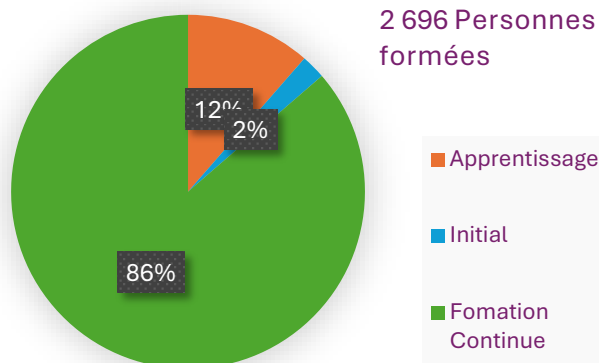
Loin de constituer un excès budgétaire, cette sur-affectation accompagne l'ambition de la CCI de Corse dans la structuration d'une offre de formation performante et lisible, portée conjointement avec la CMAR, en réponse aux besoins de qualification et d'attractivité des métiers du territoire insulaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE
Réception par le préfet : 01/06/2026

Indicateur d'activité, d'impact, de qualité, et de performance

Nombre de manifestations/interventions/ actions pour promouvoir les métiers	2
Nombre de personnes accueillies lors des manifestations	557
Nombre de conventions de mini-stages visées	19
Nombre de personnes formées (apprentis, non apprentis et formation continue)	2 696
Taux de satisfaction à l'issue des Nuits de l'orientation ou d'autres opérations sur l'orientation/apprentissage	8,4/10
Taux d'obtention de diplôme (apprentis, non apprentis et formation continue)	88% 100% 80%
Taux d'insertion à 6 mois (apprentis, non apprentis et formation continue)	89% 100% 70%

REPARTITION DES EFFECTIFS FORMES PAR LA CCI DE CORSE EN 2025



OBJECTIF 1

Déployer une offre d'information et d'orientation professionnelle tout au long de la vie



Mois de la découverte des métiers

Dans le cadre de la mission nationale « **Orientation** », et à l'occasion du « **Mois de la Découverte des Métiers** » (du 4 novembre au 7 décembre 2024), la **CCI de Corse** s'est pleinement mobilisée pour rapprocher **le monde de l'entreprise et celui de l'éducation**.

Labellisées et soutenues financièrement par **CCI France**, deux grandes manifestations ont été organisées sur le territoire insulaire :






Les Nuits de l'Orientation, organisées par la CCI de Corse :

- **Le 13 novembre à Bastia** (Quartiers prioritaires de la ville),
- **Le 02 décembre à Ajaccio** (au Palais des Congrès).

Ces événements ont réuni un large public - collégiens, lycéens, étudiants, parents et demandeurs d'emploi – autour d'un parcours de découverte des métiers, conçu pour informer, orienter et susciter des vocations.

Aux côtés de la CCI de Corse, de nombreux partenaires institutionnels étaient mobilisés, notamment la Collectivité de Corse (Corsica Orientazione), la CMAR de Corse, l'Académie de Corse, France Travail, les Missions Locales ainsi que les OPCO, afin de proposer une offre d'information complète et coordonnée.

Les participants (**557** au total) ont pu découvrir un large panel de secteurs professionnels, parmi lesquels

 **Hôtellerie-restauration** •  **Industrie** (dont agroalimentaire) •  **Commerce de proximité** •  **Construction** •  **Services financiers**

Ces manifestations confirment la capacité du réseau consulaire à fédérer les acteurs de l'orientation et à proposer des actions concrètes au service de l'attractivité des métiers et de l'insertion professionnelle.

#Médiation de l'apprentissage : un rôle de tiers de confiance

Dans le cadre de ses missions, la CCI de Corse assure, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale de Corse, un rôle de médiateur de l'apprentissage, offrant la possibilité à un employeur et à un apprenti de recourir à l'intervention d'un tiers neutre, indépendant et impartial, pour les accompagner dans la résolution amiable d'un différend.

Ce dispositif vise à préserver la relation contractuelle, à favoriser le dialogue et à éviter les ruptures inutiles, dans l'intérêt des deux parties.

✓ **13** médiations réalisées sur l'ensemble du territoire

#Convention de mini stages

Dans le cadre de sa mission de relais entre le monde éducatif et le monde économique, la CCI de Corse facilite la mise en relation entre les jeunes et les entreprises pour permettre des immersions de courte durée.

✓ En 2025, la CCI de Corse a ainsi visé **19** conventions de mini-stages, contribuant à faire découvrir aux collégiens, lycéens ou étudiants la réalité du terrain, et les métiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

OBJECTIF 2

Développer la formation professionnelle pour contribuer à répondre aux besoins locaux en compétences et en recrutement



Structuration de l'offre de formation : Consolidation du Groupe Amparà Méditerranée

Engagée en 2024 avec la création du Groupe **Amparà Méditerranée**, fruit du rapprochement entre la CCI de Corse et la CMAR de Corse, la structuration d'un opérateur inter consulaire de formation s'est poursuivie en 2025 avec une montée en puissance progressive de son organisation et de son offre.

Ce groupement, constitué sous la forme d'une association de moyens, permet de proposer une offre de formation unifiée à l'échelle régionale, couvrant l'ensemble des niveaux du **CAP au Bac+5**, dans **17 secteurs d'activités**, et représentant près de **1 000 apprentis et 5 500 stagiaires en formation continue par an**. Il positionne ainsi le Groupe Amparà Méditerranée parmi les principaux acteurs de la formation en Corse, aux côtés de l'Université de Corse, de l'Éducation nationale et de l'AFPA.

En 2025, les travaux engagés ont permis de renforcer la lisibilité de l'offre interconsulaire, de consolider la mutualisation des moyens humains et pédagogiques sur l'ensemble des **7 sites de formation (Bastia, Ajaccio, Propriano et Porto-Vecchio)**, et de poursuivre l'adaptation des parcours aux besoins des entreprises et des filières économiques du territoire.

Création de la première École Hôtelière de Corse au Palais des Congrès d'Ajaccio

Dans cette dynamique, le Groupe Amparà Méditerranée a concrétisé son premier projet structurant avec **l'ouverture, le 26 novembre 2025, de la première École Hôtelière de Corse au Palais des Congrès d'Ajaccio**. Ce projet s'appuie sur un réseau de partenaires académiques, professionnels et institutionnels solides, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale, et propose une offre de formation dédiée aux métiers de l'hospitalité, du CAP au Bac+3, complétée par des parcours en formation continue.

Ce sont près de 70 apprentis qui ont donc fait leur rentrée dans les métiers de la cuisine, des services et du management.

Sa stratégie est basée sur 5 piliers :

- L'exigence professionnelle
- Une école ouverte sur son écosystème
- Le territoire comme force
- Une Ecole qui construit l'hospitalité de demain
- L'expérience « terrain » au cœur de la pédagogie

À travers cette dynamique, la CCI de Corse et la CMAR confirment leur volonté commune de construire un **opérateur de formation structurant, lisible et performant**, capable de répondre aux enjeux de qualification, d'attractivité des métiers et de développement économique du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

AXE 4

Entreprendre et transmettre

Thématiques abordées :

- La création d'entreprise
- La jeune entreprise (moins de 3 ans)
- La transmission et la reprise d'entreprise
- Les formalités

Affectation de TCCI axe 4

Réalisé 2025	32,10%
--------------	---------------

Le niveau de TCCI affecté à l'axe 4 en 2025 s'établit à **32,10 %**, s'inscrivant pleinement dans le tunnel prévisionnel du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), fixé entre 20 % et 34 %. Cette conformité budgétaire témoigne d'un pilotage maîtrisé des ressources, en cohérence avec l'intensité des actions déployées tout au long de l'exercice

Indicateur d'activité, d'impact, de qualité, et de performance

Nombre de sensibilisations aux démarches de formalités nationales <i>(A noter : cet indicateur correspond au nombre d'assistances sur toutes les démarches de formalités)</i>	3 078
Nombre d'accompagnements à la réalisation de formalités nationales <i>(A noter : cet indicateur correspond au nombre d'accompagnements à la réalisation de toutes les formalités (Guichet Unique, cartes professionnelles, Certificats ChamberSign, ...))</i>	1 801
Nombre de personnes sensibilisées à la création / transmission / reprise d'entreprise	5 146
Nombre de personnes accompagnées à la création / transmission / reprise d'entreprise	437

OBJECTIF 1

Apporter de l'assistance aux entrepreneurs pour la réalisation des formalités

En **2025**, le Guichet Unique entre dans une nouvelle phase de maturité, avec :

- une amélioration progressive des parcours déclaratifs,
- une stabilisation des outils numériques,
- et une clarification du partage des rôles entre opérateurs nationaux et acteurs de proximité.

Dans ce contexte, les **CCI** ne sont plus seulement des opérateurs directs de formalités, mais renforcent leur positionnement stratégique comme :

- **tiers de confiance territorial,**
- **acteur d'assistance et de sécurisation des démarches,**
- **expert réglementaire** capable d'accompagner les entreprises face à la complexité croissante des obligations administratives.

Ainsi, l'activité formalités demeure un pilier structurant du modèle économique et de la mission de service public des CCI, en s'inscrivant désormais davantage dans une logique de service intégré : la formalité devient un jalon au sein d'un parcours global d'accompagnement entrepreneurial.

Cependant, cette centralisation et la facilité d'accès au Guichet Unique peuvent également engendrer un effet pervers : de plus en plus de porteurs de projet entrent directement dans une logique d'enregistrement administratif, sans nécessairement avoir mené en amont la réflexion indispensable sur leur modèle économique, leur financement ou leurs obligations réglementaires.

Cette évolution se traduit par une baisse des flux d'appels entrants vers les CCI et, plus largement, par une diminution des orientations vers les partenaires traditionnels de la création d'entreprise (réseau Initiative, établissements bancaires, structures d'accompagnement).

Or, la réduction de ces étapes d'accompagnement fragilise le continuum de soutien entrepreneurial : moins d'accompagnement en amont peut conduire à une augmentation des risques de fragilité des projets, et in fine à un risque accru de défaillances d'entreprises dans les premières années d'activité.



Maintien d'un service de proximité gratuit au service des entreprises

Dans ce contexte de transformation des formalités, la CCI de Corse avec le soutien de la Collectivité de Corse a fait le choix de maintenir un service gratuit d'accueil, d'accompagnement et d'assistance, garantissant un accès facilité et sécurisé aux démarches administratives pour l'ensemble des entreprises du territoire.

Malgré l'évolution des usages liée au déploiement du guichet unique, l'accompagnement proposé par la CCI de Corse demeure essentiel pour sécuriser les démarches des entreprises et compenser les difficultés rencontrées.

Les résultats enregistrés en 2025 témoignent de la pertinence de ce positionnement :

- ✓ **3 078 entreprises conseillées et accompagnées,**
- ✓ **1 064 formalités saisies au Registre National des Entreprises,**

ainsi que la délivrance de :

- ✓ **220 attestations de collaborateurs,**
- ✓ **117 cartes professionnelles d'agents immobiliers,**
- ✓ **70 cartes de commerçants non sédentaires.**

Ces résultats confirment le rôle central de la CCI de Corse en tant que **tiers de confiance territorial**, assurant un accompagnement de proximité indispensable dans un environnement administratif en mutation.

Accusé de réception en format électronique

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Point Accueil AGEFICE

Un accompagnement de proximité pour la formation des chefs d'entreprise

La CCI de Corse, en tant que Point Accueil AGEFICE, joue un rôle clé dans l'accompagnement des dirigeants non-salariés relevant du commerce, de l'industrie et des services. Elle assure l'interface avec l'AGEFICE nationale (basée à Paris) et accompagne les chefs d'entreprise tout au long de leur parcours de formation :

- Information sur les critères pédagogiques et financiers de prise en charge,
- Instruction des dossiers de demande de financement,
- Suivi personnalisé jusqu'à l'obtention du remboursement.

Bilan 2025

- ✓ **116** dossiers de formation instruits par la CCI de Corse (6 rejetés et 1 annulé)
- ✓ **88 000** € d'indemnités pédagogiques reversées aux bénéficiaires

CHAMBERSIGN

La signature électronique au service des entreprises et des collectivités

La CCI de Corse propose aux entreprises, professions libérales et collectivités une solution fiable et sécurisée de signature électronique et de certificat numérique grâce à son partenariat avec ChamberSign.

Un service essentiel pour renforcer la confiance numérique et faciliter la dématérialisation des procédures au sein des organisations corses.

Cette solution permet de :

- Répondre en toute sécurité aux appels d'offres publics,
- Sécuriser les données et les connexions,
- Authentifier des documents officiels,
- Simplifier les démarches administratives en ligne.

Bilan 2025

- ✓ **214** certificats de signature électronique délivrés ou renouvelés

#Formalités internationales

Faciliter les échanges commerciaux à l'export

La CCI de Corse accompagne les entreprises dans leurs démarches à l'export en assurant la délivrance des certificats d'origine et autres documents liés au commerce international.

Ces certificats permettent d'attester de la provenance des marchandises exportées et sont exigés par de nombreux pays tiers pour :

- Respecter les règles douanières,
- Bénéficier d'accords préférentiels,
- Garantir la traçabilité des produits.

Bilan 2025

- ✓ **73** formalités internationales délivrées

OBJECTIF 2

Accompagner la création / pérennisation d'entreprises et leur transmission / reprise



Salon Impresa, le Rendez-vous annuel de l'entrepreneuriat en Corse

La CCI de Corse avec le soutien de l'ADEC a organisé la 11^{ème} édition du Salon Régional de l'entrepreneuriat au Palais des Congrès d'Ajaccio. Destinée à un large public la manifestation assure la promotion de l'esprit d'entreprise, favorise l'accès à l'information, valorise les initiatives et encourage, accompagne et soutient la création d'entreprise et l'esprit d'entreprendre en Corse.

Édition 2025 – Chiffres clés

- ✓ **10 016** entreprises informées et conviées par mail et **1399** par sms
- ✓ **600** visiteurs, chefs d'entreprises et partenaires présents au salon
- ✓ **39** Stands partenaires
- ✓ **4** espaces conseils : Financement, Accompagnement, Institutionnel, Solutions
- ✓ **7** Conférences thématiques tout au long de la journée
- ✓ **2** Ateliers Networking pour les dirigeants et entrepreneurs avec un coach

La CCI de Corse a sensibilisé, et informé **5146** entreprises et porteurs de projets et accompagné **437** entreprises et porteurs de projets à la création, transmission, reprise d'entreprise, en particulier sur les thèmes/programmes suivants :

#Sensibilisation et accompagnement Création/Reprise/Transmission

Des parcours d'accompagnements individuels destinés aux « Créateurs, aux Jeunes entreprises (moins de 3 ans), aux repreneurs et aux cédants. Mise en œuvre de l'offre nationale de services de CCI « SoluCClo ».

Les conseillers des espaces Entreprendre de la CCI de Corse, présents à Bastia, Ajaccio, Porto Vecchio, L'Île Rousse, Ghisonaccia et Corte, offrent un accompagnement sur mesure : ils accueillent, et accompagnent les créateurs et les chefs d'entreprises à chaque étape de leurs projets. Conseil juridique, social, fiscal ; montage de dossiers financiers ; mobilisation de dispositifs d'aides...

- ✓ **1 328** porteurs de projets, créateurs, repreneurs, cédants accueillis
- ✓ **437** porteurs de projets, créateurs, repreneurs, et cédants conseillés et accompagnés

#RDV d'experts / sécuriser les projets grâce à l'expertise juridique et financière

La CCI de Corse organise régulièrement des permanences d'experts à destination des chefs d'entreprise et porteurs de projets, en partenariat avec l'Ordre des Avocats, l'Ordre des Experts-Comptables, des notaires et autres professionnels du droit ou du chiffre.

- ✓ **14** sessions organisées en 2025
- ✓ **24** porteurs de projets, créateurs, repreneurs, et cédants accompagnés

#Ateliers « 3H pour créer mon entreprise » / Un premier pas vers l'entrepreneuriat

La CCI de Corse propose régulièrement l'atelier collectif « 3H pour créer mon entreprise », destiné à toute personne envisageant de se lancer dans l'entrepreneuriat.

- ✓ **9** sessions organisées en 2025
- ✓ **46** porteurs de projets participants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

#Etude transmission (réalisée en partenariat avec l'INSEE) : En Corse, la transmission d'entreprise est un défi économique majeur : Près d'un tiers des dirigeants d'entreprises insulaires sont susceptibles de partir à la retraite dans les dix prochaines années, de nombreuses structures viables et créatrices d'emplois sont aujourd'hui menacées de disparition, faute de repreneurs.

La réalisation de l'étude visait à mieux cerner l'ampleur du phénomène des départs à la retraite des dirigeants d'entreprise en Corse, à identifier les zones et secteurs les plus exposés, et à objectiver les enjeux territoriaux de la transmission. Les résultats de l'étude ont été présentés officiellement en ouverture de la réunion d'information organisée le 4 novembre au palais des congrès à Ajaccio.

✔ **1 800** chefs d'entreprises sensibilisés à la transmission

#Audits transmission

Visite de l'entreprise par un conseiller spécialisé de la CCI, réalisation d'une analyse personnalisée de la situation, et d'un diagnostic de l'entreprise à céder, conseils, informations, mise en relation avec les partenaires :

✔ **26** audits individuels transmission réalisés.

#Une bourse d'opportunité pour transmettre ou reprendre une entreprise

La CCI de Corse, est partenaire de la plateforme nationale « Transentreprise », un outil dématérialisé permettant de faciliter la mise en relation entre les cédants et les repreneurs potentiels.

La CMAR de Corse a intégré le dispositif en 2025, renforçant ainsi la complémentarité des réseaux consulaires et élargissant le périmètre des entreprises accompagnées, notamment au secteur de l'artisanat.

Un portail au service de la transmission d'entreprise accessible en ligne, www.transentreprise.com permet :

- Aux chefs d'entreprise souhaitant céder, de publier une annonce de manière sécurisée,
- Aux porteurs de projet, de consulter les opportunités disponibles sur leur territoire,
- D'organiser des mises en relation confidentielles, accompagnées par un conseiller CCI.

Chiffres clés 2025 – Région Corse :

- ✔ **5 963** annonces consultées sur le site en région Corse
- ✔ **5 153** visiteurs uniques sur la page dédiée à la Corse
- ✔ **77** mises en relation entreprises / repreneurs,
- ✔ **56** annonces cédants en moyenne publiées sur la plateforme,

Une solution simple et efficace pour donner de la visibilité aux entreprises à céder, et stimuler les projets de reprise sur l'ensemble du territoire insulaire.

#Transmission d'entreprise – Mois de la transmission

Dans le cadre de l'accompagnement des dirigeants dans leur projet de cession, la CCI de Corse, en partenariat avec la CMAR de Corse, l'ADEC, l'Ordre des Experts-Comptables, l'Ordre des Notaires et l'Ordre des Avocats, a organisé une série d'actions dédiées à la transmission d'entreprise.

Ce dispositif s'est articulé autour de **4 webinaires thématiques**, animés par des experts, portant sur la valorisation de l'entreprise, la transmission familiale (Pacte Dutreil), la cession de fonds de commerce et la recherche de repreneurs via la plateforme Transentreprise, ainsi que de **2 réunions d'information** organisées à Ajaccio et Porto-Vecchio.

Ces temps d'échange ont permis d'apporter aux dirigeants un éclairage complet sur les enjeux juridiques, fiscaux et financiers de la transmission, tout en facilitant l'accès à des conseils personnalisés.

- ✔ **8800** Mails et **950** SMS délivrés
- ✔ **2000** entreprises et porteurs de projets informées et sensibilisées
- ✔ **43** cédants et repreneurs participants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

AXE 5

Accompagner les entreprises à l'International

Thématiques abordées :

- Volume des exportations
- Nombre d'exportateurs
- Opportunités business à l'export
- Coopération internationale
- Implantation des entreprises à l'étranger...

Affectation de TCCI axe 5

Réalisé 2025	5,05%
--------------	--------------

Le niveau de TCCI affecté à l'axe 5 en 2025 s'établit à **5,05 %**, s'inscrivant dans le tunnel prévisionnel du Contrat d'Objectifs et de Performance, fixé entre 4 % et 14 %.

Cette affectation, reflète une stratégie d'optimisation des moyens propres, reposant largement sur des partenariats structurants, notamment avec **Business France et l'ADEC**.

Indicateur d'activité, d'impact, de qualité, et de performance

Nombre de manifestations/interventions/ actions menées auprès des entreprises pour promouvoir l'international	6
Nombre d'entreprises sensibilisées à l'export	900
Nombre de PME françaises préparées à l'international	8
Nombre de PME françaises projetées sur les marchés étrangers	32
Taux de transformation des entreprises préparées (% de primo-exportatrices parmi les PME n'exportant pas initialement)	400%

OBJECTIF 1

Sensibiliser, informer, rencontrer et animer les entreprises sur les opportunités de l'international



3^e édition de la « Journée Corse Internationale »

Organisée par la CCI de Corse, en partenariat avec l'ADEC et Business France, la 3^e édition de la « Journée Corse Internationale » a confirmé son rôle de rendez-vous structurant pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international.

Cet événement a permis de sensibiliser les entreprises corses aux enjeux de l'export, de leur présenter les dispositifs d'accompagnement mobilisables et de leur offrir des temps d'échange individualisés avec les experts de l'international.

Cette édition a été marquée par une forte mobilisation :

- **600 entreprises informées et sensibilisées** en amont (2 000 mails et 741 SMS diffusés),
- **38 entreprises participantes**,
- **65 entretiens individuels** réalisés avec les conseillers de la CCI de Corse, de l'ADEC et de Business France.

Moment fort de cette édition, la remise des **premiers Trophées du MOCI en Corse** est venue valoriser les entreprises insulaires les plus dynamiques à l'international.

Cette journée confirme la montée en puissance de l'accompagnement à l'export en Corse et constitue un levier essentiel pour renforcer la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

#Promotion des dispositifs d'accompagnement à l'international

Dans le cadre de l'objectif de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises à l'international, les conseillers internationaux de la CCI de Corse ont activement mobilisé leur portefeuille afin de promouvoir les dispositifs, missions collectives et programmes d'accompagnement à l'export.

Cette action de prospection et d'animation a permis de valoriser auprès des entreprises plusieurs opportunités structurantes, parmi lesquelles :

- le programme **Booster Corse multisectoriel**,
- la **mission Belgique**,
- la **mission Québec**, incluant la participation au salon FISQ,
- la participation au salon **Viva Technology (Vivatech)**,
- les **Trophées du MOCI**, organisés dans le cadre de la Journée Corse Internationale,
- le programme **Tremplin Agro UK-Irlande** (phase de détection en 2025).

Ces actions contribuent à renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement à l'export et à encourager les entreprises corses à s'inscrire dans une démarche d'ouverture à l'international.

✓ **300** entreprises sensibilisées et informées

#Rendez-vous individuels de la Team France Export

Les conseillers Team France Export (TFE) de la CCI de Corse, répartis sur les deux départements mènent tout au long de l'année des visites individuelles en entreprise.

Objectifs de ces rendez-vous :

- Mieux connaître les entreprises du territoire et leurs potentiels à l'export,
- Sensibiliser les dirigeants à la démarche export : opportunités, structuration, enjeux,
- Présenter l'offre de services de la Team France Export, en lien avec les partenaires régionaux et nationaux,
- **Évaluer la maturité export de l'entreprise et proposer un accompagnement adapté...**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Un suivi de proximité pour booster l'ouverture à l'international, ces rendez-vous permettent aux entreprises de :

- Découvrir les dispositifs de soutien à l'exportation (aides, appuis techniques, prospection...),
- Structurer leur stratégie d'internationalisation,
- Être orientées vers les bons partenaires, en Corse comme à l'étranger (Business France, ADEC, Douanes, Bpifrance, etc.).

Un accompagnement de terrain essentiel pour faire émerger, soutenir et concrétiser les projets export des entreprises insulaires.

✅ **77** Rdv Export, visites et rendez-vous terrains réalisés contre 37 en 2024, soit une progression de plus de 100 % (+108 %), traduisant une intensification significative de l'action de prospection et d'accompagnement des entreprises à l'international.

OBJECTIF 2

Qualifier, préparer, projeter et suivre les prospects pour en faire des exportateurs dans le cadre de l'offre « Team France Export »

Dans le cadre de la Team France Export, Business France et le réseau des CCI se sont engagés à mettre en place des actions mesurées dans le cadre de leurs rapports d'exécution annuels, conformément à l'accord stratégique existant entre les parties, signé le 01/08/22, et actualisé au 01/01/2025.

Les principaux points de l'accord sont les suivants :

- Concernant le mécanisme de partage des revenus entre Business France et CCI France, une Convention financière a été définie pour les revenus 2025 entre Business France et CCI France. Elle définit les règles de reversement entre Business France et les CCI de France ;
- Concernant les crédits consulaires affectés à la performance, un mécanisme de TCCI a été établi par CCI France pour 2025 (enveloppe nationale TCCI Performance).
- Concernant la montée en cohérence et compétence des équipes, la mise en place d'une évaluation croisée (CCI - Business France) des collaborateurs de la TFE avec un plan d'action RH et managérial a démarré en 2023, et s'est poursuivi en 2025.



Une mise en œuvre structurée de la Team France Export en Corse

Les conseillers Team France Export (TFE) de la CCI de Corse, répartis sur les deux départements (0,5 ETP en Haute-Corse et 0,5 ETP en Corse-du-Sud), s'appuient sur une organisation régionale structurée et un partenariat étroit avec la Collectivité de Corse, l'ADEC et Business France, permettant une mise en œuvre efficace du dispositif.

Les actions engagées en 2023 et 2024, notamment les premières éditions des « Rencontres de la Team France Export », ont permis de préparer les entreprises à l'international et de structurer leurs projets, avec des résultats confirmés en 2025.

Cette dynamique, portée par un travail de terrain renforcé des conseillers internationaux, a permis de dépasser les objectifs fixés :

✅ **40 entreprises préparées et projetées à l'international**, pour un objectif régional de **35 entreprises**, soit **114 % de l'objectif atteint**.

AXE 6

Représenter les intérêts des entreprises

Thématiques abordées :

- Expression des besoins, des attentes des chefs d'entreprises,
- Prises de position auprès des pouvoirs publics et réponses aux sollicitations du Préfet et des services de l'État,
- Etudes et enquêtes auprès des entreprises,
- Participation à des instances de concertation et de consultation (association à l'élaboration de schémas stratégiques, de documents d'orientation, de planification et d'urbanisme des collectivités) ...

Indicateur d'activité, d'impact, de qualité, et de performance

Nombre d'avis émis sur les documents d'orientation, de planification et d'urbanisme	-
Nombre de consultations/ visites sur les sites web d'information	9800

Affectation de TCCI axe 6

Réalisé 2025	10,85%
--------------	---------------

Le niveau de TCCI affecté à l'axe 6 en 2025 s'établit à **10,85 %**, et s'inscrit pleinement dans le tunnel prévisionnel du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), fixé entre 6 % et 15 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

OBJECTIF 1

Collecter, gérer, analyser et exploiter les données relatives aux entreprises



Le Fichier hautement qualifié de la CCI de Corse : Un outil stratégique au service de la représentation économique

La CCI de Corse dispose d'un service dédié à la consolidation et à la qualification de ses bases de données, garantissant une connaissance fine et actualisée du tissu économique insulaire.

Chiffres clés :

- ✓ 33 800 établissements référencés
- ✓ 15 300 adresses mails validées et qualifiées

Objectifs et usages du fichier :

- Assurer la mission de représentation des entreprises de manière complète, auprès :
 - de l'État
 - de la Collectivité de Corse
 - des collectivités locales
- Répondre aux obligations légales de consultation et d'information économique
- Cibler les actions et communications de la CCI selon les besoins (secteur, effectif, localisation...)

Travaux de consolidation réalisés :

- Qualification continue du fichier économique consulaire
- Mise à jour des données de l'Observatoire des activités commerciales
- Intégration et consolidation du fichier TASCUM (GMS de plus de 400 m²)

Véritable socle pour l'ensemble des actions de la CCI de Corse, ce fichier stratégique :

- A été mis à disposition des partenaires institutionnels et économiques
- A été mobilisé pour l'ensemble des axes de la COM 2024 (communication, ciblage, évaluation des politiques publiques)

Un outil transversal, fiable et opérationnel, indispensable pour piloter les actions économiques et renforcer l'efficacité de l'accompagnement aux entreprises.

Par ailleurs, des extractions ciblées du fichier consulaire ont été régulièrement réalisées à la demande des partenaires institutionnels. Ces extractions, portant sur des critères tels que l'activité, la taille, la localisation ou encore la forme juridique des établissements, ont permis de répondre de manière réactive et précise aux sollicitations :

- des services de l'État,
- de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices,
- mais aussi des établissements publics de coopération intercommunale,
- et des municipalités partenaires.

Ces données qualifiées ont notamment été mobilisées dans le cadre de campagnes de sensibilisation, de dispositifs d'aide ou de consultation, ou encore pour alimenter des diagnostics territoriaux.

Cette capacité à fournir une information économique ciblée et actualisée fait du fichier de la CCI de Corse un outil stratégique de pilotage au service de l'action publique et du développement local.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

OBJECTIF 2

Mener des missions consultatives



Le Collectif des acteurs économiques insulaires : une structuration renforcée en 2025

En 2025, la CCI de Corse a poursuivi l'animation et la coordination du Collectif des Chambres Consulaires et des Acteurs du Monde Économique Insulaire, réunissant les principales organisations représentatives du tissu économique de l'île.

Ce collectif, composé notamment de la CCI de Corse, de la CMAR de Corse, de l'UMIH Corsica, de l'U2P, de la CPME Corsica, du MEDEF Corse, de la FCHPA, du SPTC, de Strada Corsa, d'U Nostra, de la FNTV Corse, des Gîtes de France Corse ainsi que des Ordres professionnels, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année autour des grands enjeux économiques du territoire.

Les échanges ont permis d'identifier et de faire remonter de manière coordonnée les difficultés rencontrées par les entreprises insulaires, et de formuler des propositions partagées à destination de l'État, de la Collectivité de Corse et des collectivités locales, notamment sur des sujets structurants tels que la fiscalité (CIIC), les dispositifs de soutien aux entreprises, ou encore les enjeux de transport et de desserte.

L'année 2025 marque une évolution majeure du collectif, avec la création d'une association collégiale dénommée « Le Collectif » – Association des Ordres et des Organisations Consulaires, Professionnelles et Patronales de Corse. Cette structuration juridique vient renforcer la légitimité, la lisibilité et la capacité d'action de cette instance unique à l'échelle nationale.

Tout en conservant sa gouvernance collégiale, cette évolution permet de consolider durablement la dynamique engagée depuis 2020 et de structurer davantage l'action collective au service des entreprises corses. Elle confirme le rôle central du Collectif comme instance de concertation et de représentation économique unifiée, capable de porter une vision stratégique partagée face aux enjeux économiques insulaires.

Renforcement de l'observation économique sectorielle : adhésion à la CEREC

En 2025, la CCI de Corse a adhéré à la Cellule Économique Régionale Corse (CEREC), observatoire dédié au secteur du Bâtiment, des Travaux Publics et des matériaux de construction.

Cette adhésion permet à la CCI de s'inscrire dans un cadre partenarial structuré, associant les principaux acteurs publics et professionnels de la filière, tels que les services de l'État, la DREAL, les fédérations du BTP, l'ADEME, l'UNICEM, la SMABTP, les collectivités territoriales ainsi que les Ordres professionnels.

Elle permet de disposer d'analyses consolidées et d'indicateurs fiables, contribuant ainsi à renforcer la capacité d'expertise économique de la CCI et à mieux éclairer les politiques publiques et les stratégies d'investissement dans un secteur clé pour l'économie insulaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

OBJECTIF 3

Informer les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'État (hors opérations collectives)



Communication multicanaux : Une stratégie digitale consolidée et performante

Dans un monde où l'information circule en temps réel, la CCI de Corse a consolidé sa présence digitale multicanaux pour assurer une communication réactive, ciblée et efficace auprès de ses ressortissants, partenaires et institutions.

Depuis l'Union Consulaire en 2020, la communication de la CCI de Corse s'est régionalisée et professionnalisée, avec une ligne éditoriale harmonisée et une visibilité accrue sur l'ensemble du territoire.

✓ Site internet – vitrine institutionnelle

- Une page dédiée pour chaque dispositif mis en œuvre (État, Collectivité de Corse)
- **9800** visites sur les pages « développement économique »
- **14400** pages vues en 2025

✓ Campagnes mail & SMS – information ciblée et massive

- **118** campagnes d'information diffusées sur l'année
- **124 156** emails ouverts par les destinataires
- **23 875** SMS ouverts : outil de proximité puissant

✓ Réseaux sociaux – une présence multiforme, un impact massif

- **747** publications en 2025 :
 - **225** sur Facebook
 - **77** sur Instagram
 - **316** sur X (ex-Twitter)
 - **99** sur LinkedIn, réseau professionnel privilégié
- **4.3** millions d'impressions cumulées sur l'ensemble des publications
- **18200** abonnés tous réseaux confondus (+17.4%)

Cette stratégie de communication multicanaux permet à la CCI de Corse d'être visible, réactive et connectée à son environnement économique, en assurant une diffusion optimale de l'information vers les entreprises et les institutions.

La qualité du fichier de la CCI de Corse, son outil de Gestion de la relation « Client » et l'audience de ses supports de communication (Site, Page Facebook et Twitter) ont permis une diffusion rapide et efficace des informations sur les dispositifs de soutien de l'Etat et des collectivités territoriales auprès des entreprises et des commerçants du territoire.

#Promotion des dispositifs nationaux et régionaux de financement

La CCI de Corse joue un rôle actif de relais d'information et de mobilisation autour des dispositifs de soutien proposés par l'État, la Collectivité de Corse et les organismes financeurs régionaux.

Une stratégie de communication multicanale développée grâce à ses outils digitaux et à son fichier d'entreprises qualifié, la CCI assure une diffusion ciblée et efficace via :

- Les réseaux sociaux
- Le site internet institutionnel
- Des campagnes de mailing personnalisées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Principaux dispositifs relayés en 2025 :

- Mesures nationales et régionales de soutien aux entreprises
- Dispositifs exceptionnels et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Aides proposées par les outils financiers régionaux :

Cette action de veille et de promotion ciblée permet aux entreprises insulaires d'être informées en temps réel et de mobiliser plus facilement les dispositifs adaptés à leurs projets.

#La LETTRE mensuelle de la CCI de Corse

Réalisation et diffusion d'une Lettre mensuelle, rendez-vous éditorial de la CCI de Corse, promotion des dispositifs, état des lieux, analyse, opinion, et portraits des partenaires...

- ✓ 11 éditions de La Lettre CCI de Corse produites et diffusées aux ressortissants et aux partenaires institutionnels (**12351** mails émis pour chacune des 11 Lettres).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

ANNEXE

REFORME SPECIFIQUE DES RESEAUX CONSULAIRES EN CORSE : Loi no 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse

Évolution du réseau consulaire en Corse : création de l'EPCI de Corse

Depuis 2015, des démarches ont été engagées en vue d'une évolution spécifique du réseau consulaire en Corse, dans un contexte marqué par la création de la Collectivité de Corse au 1er janvier 2018.

Cette dynamique a été formalisée par l'article 46 de la loi PACTE du 22 mai 2019, qui prévoyait la conduite d'une étude conjointe entre l'État, la Collectivité de Corse et les chambres consulaires afin de définir les modalités d'une évolution institutionnelle adaptée au territoire.

Les travaux engagés entre 2020 et 2022, notamment avec l'appui du cabinet EY, ont permis d'aboutir à un diagnostic partagé et à des propositions d'évolution du modèle consulaire, ouvrant la voie à une réforme structurelle.

Cette trajectoire a été confirmée en 2023 et 2024, à travers des échanges renforcés entre l'État et la Collectivité de Corse, ainsi que par la validation de premières orientations opérationnelles, notamment en matière de gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

La loi du 15 juillet 2025 a marqué l'aboutissement de ce processus, en actant la création de l'**Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse (EPCI de Corse)**, en substitution à la CCI de Corse à compter du 1er janvier 2026.

Cette évolution a été précisée par le décret n° 2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour son application, qui fixe notamment les règles d'organisation et de fonctionnement du nouvel établissement, ainsi que par l'**arrêté du 19 décembre 2025** relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse, venu adapter les dispositions du code de commerce à ce nouveau cadre institutionnel

La séance d'installation du Conseil d'administration du nouvel établissement, intervenue le **22 décembre 2025**, a marqué la mise en place effective de sa gouvernance et l'aboutissement opérationnel de cette réforme.

Cette évolution consacre le transfert de l'ensemble des missions, droits et obligations de la CCI de Corse vers ce nouvel établissement, placé sous la tutelle de la Collectivité de Corse. Elle traduit la mise en place d'un modèle consulaire spécifique, adapté aux réalités insulaires, fondé sur une articulation renforcée entre les politiques publiques territoriales et les actions au service des entreprises.

Cette réforme constitue ainsi une étape majeure dans l'organisation institutionnelle du réseau consulaire en Corse, en consolidant son rôle d'opérateur économique de proximité au sein d'un cadre territorial intégré.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

ANNEXE

CARTOGRAPHIE DU RESEAU DES CCI EN REGION CORSE

Organisation et spécificités du réseau consulaire en Corse

En Corse, le réseau consulaire s'est structuré autour d'une Chambre de Commerce et d'Industrie régionale unique, créée au 1er janvier 2011, puis organisée à compter du 1er janvier 2020 en Chambres de Commerce et d'Industrie Locales (CCIL), implantées à Bastia et Ajaccio.

Ce modèle garantit une présence équilibrée sur le territoire, reposant sur un réseau d'antennes territorialisées situées à Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Corte, L'Île-Rousse, Ghisonaccia et Sartène. Ce maillage constitue un atout majeur dans un contexte insulaire marqué par la ruralité et des contraintes d'accessibilité spécifiques, permettant à près de **71 % des ressortissants** d'accéder à un service consulaire à moins de 30 minutes.

La CCI de Corse assure également la gestion d'équipements économiques structurants contribuant directement à l'attractivité du territoire. Dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire délivrée par la Collectivité de Corse, le **Palais des Congrès d'Ajaccio**, seul équipement de cette nature sur l'île, constitue un levier essentiel pour le développement du tourisme d'affaires.

Elle est également gestionnaire, par voie de concessions, des principales infrastructures de transport de l'île, comprenant **quatre aéroports internationaux, six ports de commerce ainsi qu'un port de plaisance et de pêche**. Ces équipements, indispensables dans un contexte insulaire, représentent des portes d'entrée stratégiques et des indicateurs majeurs de l'activité économique et touristique.

La spécificité géographique de la Corse – insularité, faible densité de population et relief contraignant – complexifie l'organisation des dynamiques économiques et renforce la nécessité d'un acteur structurant à l'échelle territoriale. Dans ce contexte, la CCI de Corse joue un rôle central en matière de développement économique, en assurant une coordination des actions, une animation territoriale et un accompagnement de proximité des entreprises.

La CCI de Corse s'appuie également sur son organisme de formation, le **Groupe Amparà Méditerranée**, qui propose une offre structurée à l'échelle régionale, intégrant formation continue, alternance et enseignement supérieur, notamment avec le programme Grande École en partenariat avec KEDGE Business School.

L'année 2025 marque une étape déterminante dans l'évolution du modèle consulaire en Corse, avec l'adoption de la loi du 15 juillet 2025 actant la création de l'**Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse (EPCI de Corse)**, qui se substituera à la CCI de Corse à compter du 1er janvier 2026.

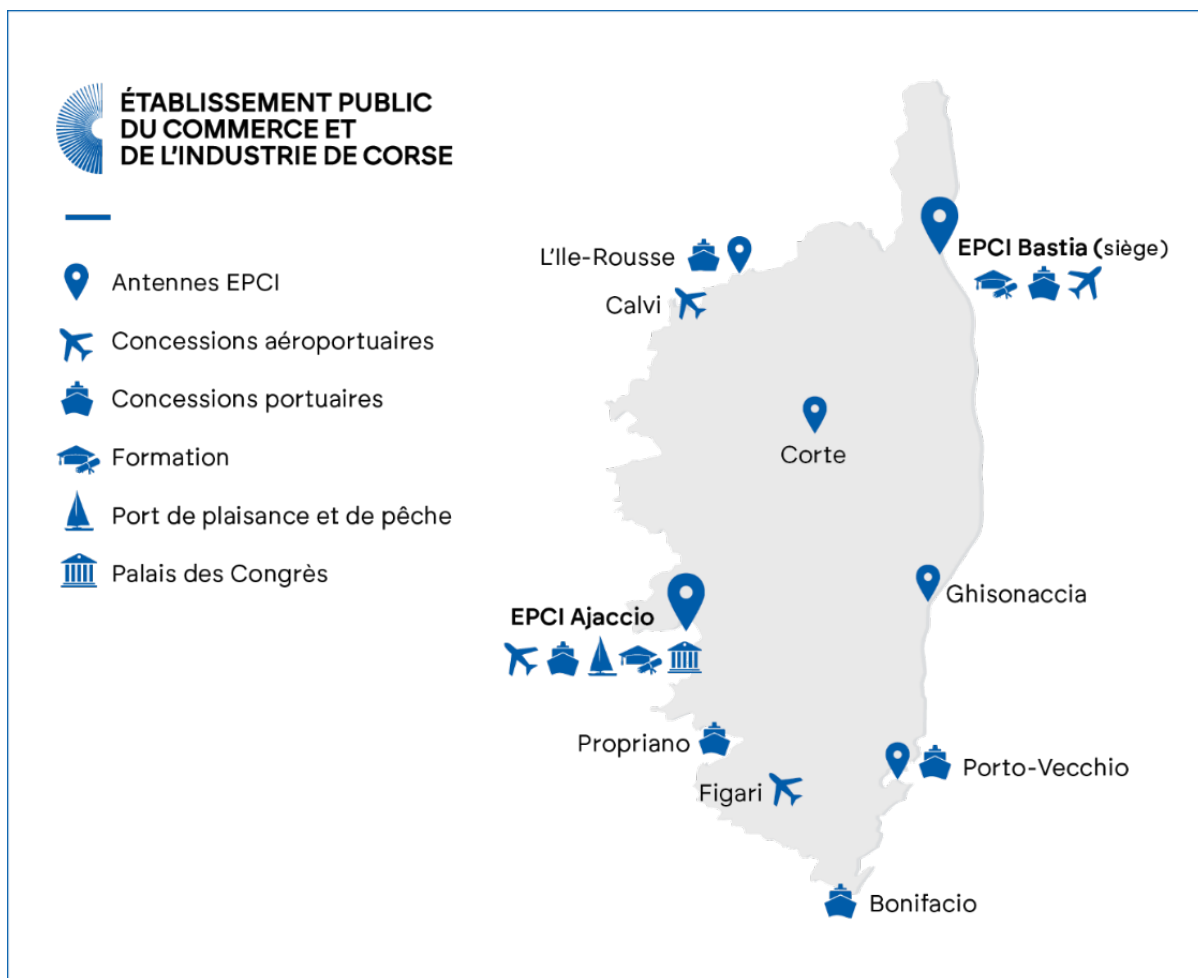
Cette réforme consacre la mise en place d'un modèle spécifique, placé sous la tutelle de la Collectivité de Corse, et vise à renforcer l'articulation entre les missions consulaires et les politiques publiques économiques territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026



Ainsi, l'ensemble de ces moyens, maillage territorial, gestion d'infrastructures et offre de formation, constitue un socle opérationnel essentiel pour la mise en œuvre des politiques publiques économiques portées par la Collectivité de Corse. Il permet à l'EPCI de Corse d'exercer pleinement son rôle d'opérateur de proximité, au service du développement et de la structuration du tissu économique insulaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

ANNEXE

BILAN ANNUEL DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES MUTUALISATIONS DU RESEAU DANS LA REGION CORSE

Signature et mise en œuvre d'une convention de partenariat entre la CCI de Corse et la CMAR de Corse, dont l'objet réside dans la mise en place et la formalisation d'un partenariat visant à proposer à leur réseau respectif, un schéma directeur commun prenant en compte :

- La demande du Gouvernement de répondre aux entreprises assujetties à une double immatriculation Registre du Commerce et des Sociétés et Répertoire des Métiers, visant à améliorer la visibilité et l'accessibilité à l'offre de service proposée par les consulaires ;
- Les dispositions de l'article 43 de la loi PACTE, qui prévoit que les CCI et CMA établissent au niveau régional un plan des actions ayant vocation à être mutualisées dans l'intérêt des entreprises de leur ressort ;
- Les articles L711-8-9° et R711-44 du Code de Commerce ;
- L'article 23-11° bis du Code de l'Artisanat ;
- En application des orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) validé par l'Assemblée de Corse en date du 30 juin 2022.

Il existe une volonté positive de confirmer les complémentarités et de travailler de manière étroite et des décisions constructives sont intervenues :

Rappel chronologique :

- Conclusion d'un **Protocole d'accord de rapprochement par alliance** des deux organismes de Formation de la CCI de Corse et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Corse (Délibération AG CCIC du 27 mai 2021) ;
- Signature d'une **Convention-cadre de partenariat** entre les deux chambres régionales **pour la mise en œuvre d'un plan des actions ayant vocation à être mutualisées dans l'intérêt des entreprises de leur ressort** (Délibération AG CCIC du 29 novembre 2022) ;
- Formalisation sur le plan juridique, (Délibération AG CCI du 31 mai 2023), par la création d'une **Association de Gestion d'un Organisme de Formation Inter consulaire**, proposant une cartographie et un catalogue commun de formation. Cette Association a été baptisée **Amparà Méditerranée**, marque historique de la CMA devenue aujourd'hui inter consulaire.

Depuis 2024, cette coopération se traduit également et concrètement par la mise en œuvre conjointe de conventions territoriales avec les EPCI, visant à décliner de manière opérationnelle les orientations du SRDEII à l'échelle locale.

Ces conventions, signées avec les intercommunalités, permettent de proposer une offre de services coordonnée entre les deux réseaux consulaires, d'organiser des actions d'animation économique, de structurer des plans d'actions territorialisés et d'accompagner les entreprises sur l'ensemble de leur cycle de vie.

L'année 2025 confirme ainsi la volonté partagée de renforcer les complémentarités entre les deux institutions et de développer une offre intégrée au bénéfice des entreprises. Cette coopération, encore peu répandue à l'échelle nationale, illustre en Corse une approche pragmatique et partenariale, tournée vers l'amélioration des services rendus aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

ANNEXE

EQUIPEMENTS GERES

La Gestion des équipements concédés

- Les grandes infrastructures de transports et d'accueil :

La CCI de Corse gère, pour le compte de la Collectivité de Corse, dix plates-formes portuaires et aéroportuaires, ainsi qu'un port de pêche et de plaisance et un palais des congrès. Elle assure à ce titre des missions essentielles d'exploitation, de promotion et d'investissement, en lien étroit avec le concédant.

Ces infrastructures, vitales pour une île, constituent des portes d'entrée incontournables et sont de véritables baromètres de l'activité économique et touristique de la région.

Les équipements concédés à la CCI de Corse comprennent :

- Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte
- Aéroport de Bastia-Poretta
- Aéroport de Calvi Sainte-Catherine
- Aéroport de Figari Sud Corse
- Port de Commerce d'Ajaccio
- Port de Commerce de Bastia
- Port de Commerce de Bonifacio
- Port de Commerce de l'Île Rousse
- Port de Commerce de Porto-Vecchio
- Port de Commerce de Propriano
- Port de Pêche et de Plaisance Tino Rossi d'Ajaccio
- Palais des Congrès d'Ajaccio

- Le Palais des Congrès d'Ajaccio

En matière d'équilibre financier des équipements gérés anciennement bénéficiaires de TFC, l'objectif 0 € de TFC affectée à la gestion du Palais des Congrès d'Ajaccio atteint dès 2019, a été maintenu sur l'exercice 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

ANNEXE

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Les définitions de la norme 4.9

La norme 4.9 - Comptabilité analytique commune du réseau - du cadre OBCF (cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière) permet de rendre compte de l'ensemble des actions des CCI en fonction d'un cadre commun décliné par missions et programmes.

L'objectif est de fournir aux élus, aux pouvoirs publics et aux tiers intéressés des informations homogènes sur l'exercice des missions des établissements du réseau et sur l'utilisation des ressources qui y sont affectées, au travers d'indicateurs de gestion et d'effectifs ainsi que d'indicateurs d'activité et de performance.

Cette norme a été adoptée par l'assemblée générale de CCI France et approuvée par la tutelle (ministère du Budget et ministère des PME). Elle est applicable aux établissements du réseau des CCI depuis le 1er janvier 2013.

La norme 4.9 a vocation à être utilisée pour piloter les actions du réseau, pour en rendre compte et pour les évaluer.

❖ **Définition d'une entreprise**

Une entreprise est un établissement ressortissant ou non de la CCI.

❖ **Définition d'une entreprise sensibilisée**

Une entreprise sensibilisée est un établissement, ressortissant ou non de la CCI, ayant bénéficié d'une des prestations suivantes :

- ✓ D'une action de sensibilisation en ligne (autodiagnostic par exemple) ;
- ✓ D'une campagne d'appels sortants, d'un numéro vert pour les appels entrants ;
- ✓ D'une newsletter ;
- ✓ D'un guide méthodologique ;
- ✓ D'une manifestation / intervention / action collective d'information et de sensibilisation organisée par la CCI sur le thème du programme, tenue sur la période concernée, quel que soit le lieu du déroulement (centre, antenne, délégation de la CCI...) et son mode (présentiel ou distanciel).

❖ **Définition d'une entreprise accompagnée**

Une entreprise accompagnée est un établissement, ressortissant ou non de la CCI, ayant bénéficié d'une des prestations suivantes :

- ✓ D'un diagnostic ;
- ✓ D'un audit approfondi ;
- ✓ D'un coaching ;
- ✓ D'une action de formation intégrée à un programme d'accompagnement complet ;
- ✓ D'une mise en réseau / club / événement ;
- ✓ D'un atelier collectif ;
- ✓ D'un accélérateur.

L'accompagnement peut-être de deux natures : individuel ou collectif.

❖ **Les programmes appelés dans les axes**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Axes	Programmes	Définitions
Axe 1 Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires	A05 - Développement durable / environnement	Apporter un appui opérationnel aux entreprises dans leurs mutations écologiques et leurs démarches de développement durable
	A06 - Développement des réseaux et filières pour les entreprises	Animer et mettre en réseau les entreprises
	C01 - Développement et aménagement du territoire	Informier, conseiller, accompagner les acteurs publics des territoires dans leurs démarches de développement économique durable
Axe 2 Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH	A07 - Développement commercial, financement	Apporter un appui opérationnel aux entreprises sur les thématiques du développement commercial, du financement et sur les thématiques non listées dans les autres programmes
	B06 - Emploi / Compétences / RH	Apporter un appui opérationnel aux entreprises dans leurs démarches de développement des compétences et leurs politiques RH
	A04 - Innovation, numérique	Apporter un appui opérationnel aux entreprises dans leur démarche d'innovation et leurs mutations technologiques et numériques
Axe 3 Anticiper, orienter, former et recruter	B01 - Apprentissage	Développer, gérer et/ou soutenir un dispositif de formation en apprentissage
	B02 - Formation initiale hors apprentissage	Développer, gérer et/ou soutenir un dispositif de formation initiale en temps plein
	B03 - Formation continue	Développer, gérer et/ou soutenir un dispositif de formation continue
	B04 - Recherche Développement / Doctorat	Développer, gérer et/ou soutenir un dispositif de recherche au sein des écoles en programme de formation doctorat, en recherche appliquée, en recherche académique des enseignants
	B05 - Découverte - Orientation professionnelle	Faire découvrir l'entreprise auprès des jeunes, salariés et demandeurs d'emploi à la recherche d'une orientation
	B07 - Autres activités de formation	Développer, gérer et/ou soutenir tout autre dispositif de formation et activité liée à la formation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Axes	Programmes	Définitions
Axe 4 Entreprendre et Transmettre	A01 - Formalités	Informar, assister et réaliser des formalités d'entreprises
	A02 - Création / transmission / reprise	Apporter un appui opérationnel aux porteurs de projets dans la création, la reprise, le démarrage ou la transmission d'entreprise
Axe 5 Accompagner les entreprises à l'international	A03 - Développement international	Apporter un appui opérationnel aux entreprises dans leur développement international
Axe 6 Représenter les intérêts des entreprises	A08 - Information économique	Produire et diffuser une information généraliste de nature économique et juridique, non rattachable à un autre programme
	D01 - Mission consultative territoriale	Porter l'avis des entreprises du territoire auprès des pouvoirs politiques/économiques territoriaux Représenter le tissu économique auprès des instances professionnelles et organes institutionnels
	D02 - Mission consultative nationale, européenne et internationale	Porter l'avis des entreprises auprès des pouvoirs politiques/économiques nationaux, européens et internationaux Représenter le tissu économique auprès des instances professionnelles et organes institutionnels
	D03 - Études & recherche	Mener des études et recherches permettant l'exercice de la mission consultative

L'enquête de performance COP COM

La production de l'enquête de performance de l'accompagnement des CCI sur le développement des entreprises, utilisée dans le cadre de l'évaluation du COP et des COM, a été confiée à l'institut OpinionWay.

L'institut aura interrogé par téléphone un échantillon de 3 600 entreprises accompagnées par une CCI et réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

Un échantillon d'une telle ampleur a de nombreux avantages :

- Obtenir des résultats d'ensemble particulièrement solides, en minimisant les marges d'erreur ;
- Donner de la visibilité aux résultats dans tous les territoires d'implantation des CCI, y compris à ceux dont le poids est plus réduit au regard de l'économie française ;
- Observer les particularités des différentes catégories d'entreprises ;
- Isoler les motifs de satisfaction et d'insatisfaction en fonction des accompagnements reçus.

L'échantillon aura été constitué par les CCI avec l'objectif de représenter fidèlement la structure des entreprises accompagnées au cours de l'année 2025, et selon une clef de répartition régionale définie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

au niveau national. Il aura été diversifié afin de permettre une lecture fiable des résultats sur les critères suivants :

- La région d'implantation de l'entreprise accompagnée ;
- Le nombre de salariés de l'entreprise accompagnée ;
- Le secteur d'activité de l'entreprise accompagnée ;
- La prestation d'accompagnement fournie à l'entreprise ;
- Le caractère payant ou gratuit de la prestation d'accompagnement fournie à l'entreprise.

Un travail de redressement statistique aura été opéré afin d'obtenir un tableau fidèle à la réalité des entreprises accompagnées par les CCI.

En lien étroit avec les axes définis dans le COP, le questionnaire aura permis de mesurer :

- Le taux de satisfaction global de la prestation,
- Le taux de recommandation de la CCI à un autre chef d'entreprise,
- L'utilité de l'accompagnement

Ces trois indicateurs de qualité figurent dans les rapports d'exécution des COM des CCIR.

Cinq autres indicateurs auront également été présents dans les COM des CCIR et concernent l'impact de l'accompagnement de la CCI :

- Taux d'utilité,
- Impact de l'accompagnement sur l'investissement,
- Impact de l'accompagnement sur l'emploi,
- Impact de l'accompagnement sur chiffre d'affaires,
- Taux de transformation / de passage à l'acte

OpinionWay fournit un rapport national consolidé des résultats de cette enquête ainsi que des résultats régionaux.

A l'instar de la mesure de la performance des CCI dans leur accompagnement des entreprises, une enquête relative à la satisfaction des collectivités locales est également réalisée. Elle vise à mesurer le taux de satisfaction et de recommandation des CCI par les collectivités et leurs entités liées (agences de développement, offices de tourisme...) dans le cadre des relations de partenariat et de collaborations récurrentes qu'elles entretiennent. Cette enquête est consolidée au plan national.

ANNEXE

TRAJECTOIRE TCCI

Tableau de synthèse d'affectation de TCCI et trajectoire pluriannuelle

	2023 Objectif initial	2023 réel	2024 réel	2025 réel	2027 Objectif final	Traj. COP 2023	Traj. COP 2027
Axe 1- Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires	24 %	21,49 %	23,5 %	19,14 %	26 %	28% 18%	29% 19%
Axe 2- Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH	25 %	28,83 %	22,4 %	14,47%	25 %	30% 18%	31% 19%
Axe 3 – Anticiper, orienter, former et recruter	7 %	10,42 %	9,7 %	18,39%	6 %	15% 3%	14% 3%
Axe 4 – Entreprendre et Transmettre	31 %	28,42 %	23,6 %	32,10%	31 %	34% 20%	34% 20%
Axe 5 – Accompagner les entreprises à l'International	6 %	5,24 %	9,7 %	5,05%	6 %	14% 4%	14% 4%
Axe 6 – Représenter les intérêts des entreprises	7 %	5,59 %	10,8 %	10,85%	6 %	17% 7%	15% 6%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-08_27-05-26_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026